

Descriptions des réunions-débat et du débat interactif

Réunion-débat 1 : La participation des femmes et des jeunes à la vie parlementaire dans un contexte de polarisation et d'adversité

Ces dernières années, la polarisation de la vie politique s'est accrue tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, remettant encore plus en question la manière dont sont perçues la légitimité et l'efficacité des organes de gouvernance nationaux et mondiaux. En tant qu'institutions visant à représenter la diversité des populations, les parlements doivent s'efforcer d'encourager l'inclusion de tous les groupes, y compris ceux des femmes et des jeunes dans toute leur diversité. On entend par parlement inclusif un parlement qui non seulement fait activement en sorte de représenter tous les citoyens, mais qui s'organise également pour que les parlementaires puissent avoir de l'influence pour diriger.

Cette polarisation, outre le fait que la politique est de plus en plus associée au numérique, a eu pour effet de confronter les représentants et les candidats, et en particulier ceux des groupes sous-représentés, à une hostilité et une violence accrues, tant en ligne que hors ligne. Cette réunion-débat identifiera les obstacles, notamment la violence (à la fois en ligne et hors ligne), qui doivent être levés pour que les parlements soient plus inclusifs. Elle abordera également les changements structurels nécessaires au sein des parlements pour encourager un environnement plus sensible à la dimension du genre et plus inclusif, favorisant la parité et la diversité dans la représentation parlementaire, et mettant l'accent sur la participation des jeunes femmes.

Réunion-débat 2 : Innover pour un avenir pacifique, élaborer de nouvelles solutions en réponse à un monde en proie aux turbulences

Le monde est aujourd'hui confronté à de nombreux défis qui menacent la paix et la stabilité, notamment les conflits armés, le terrorisme et la criminalité organisée, en plus de la crise climatique. Ces problèmes mettent en péril la vie et le bien-être de près de 2 milliards de personnes¹ et aggravent la pauvreté et les inégalités, en particulier pour les groupes marginalisés. Le *Nouvel Agenda pour la paix 2023* du Secrétaire général de l'ONU appelle les États à transcender les dynamiques concurrentielles, à s'adapter aux réalités technologiques et géopolitiques d'aujourd'hui, à coopérer et agir collectivement pour relever des défis mondiaux interconnectés afin d'atteindre les objectifs communs établis. En tant que représentants des citoyens, chargés de leur assurer la sécurité et une vie paisible, les parlementaires sont bien placés pour suivre ces directives afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de renforcer la stabilité mondiale.

Conformément aux notions de sécurité humaine et de sécurité commune, les parlementaires sont appelés à mettre en œuvre une approche multiforme et responsable privilégiant la confiance, le dialogue pour réduire les tensions et l'inclusivité, pour favoriser la sécurité et la stabilité à long terme. Pour ce faire, ils devront intégrer des considérations climatiques et proposer des programmes de sensibilisation à la paix qui incluent l'apprentissage mutuel entre les civilisations et les échanges interculturels afin d'éliminer les barrières. Ils devront également exploiter la technologie tout en maîtrisant certains des risques que les technologies émergentes peuvent présenter, et encourager de nouvelles formes de coopération internationale. Cette réunion-débat visera à identifier et à partager des solutions pratiques et innovantes en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et à promouvoir la coopération interdisciplinaire et transfrontalière pour un monde plus pacifique.

¹ [Communiqué de presse de l'ONU, 26 janvier 2023](#)

Réunion-débat 3 : Réaliser les ODD à l'horizon 2030 : Quelles nouvelles opportunités pour la coopération internationale ?

Depuis l'adoption des objectifs de développement durable (ODD), le contexte mondial a connu d'importants changements, marqués par la pandémie de COVID-19, l'urgence climatique et un nombre croissant de conflits. Les risques actuels et émergents, en particulier les changements climatiques et la possibilité de nouvelles pandémies, devraient entraver les progrès vers la réalisation des ODD. Si les progrès globaux sur les ODD ont été insuffisants, la nécessaire accélération de l'action au cours des cinq prochaines années pourrait toutefois créer de nouvelles opportunités de coopération et de dialogue au niveau international.

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer par le biais de la législation, notamment en adoptant des mesures en vue d'éradiquer la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire, en abrogeant les lois discriminatoires, en dialoguant avec les personnes et les communautés concernées, et en investissant dans la santé, l'énergie verte et d'autres actions d'intérêt général. Cette réunion-débat s'appuiera sur des exemples d'actions parlementaires réussies pour débattre de la manière de promouvoir la coopération, l'apprentissage mutuel et un développement durable équitable et inclusif pour les générations actuelles et futures.

Réunion-débat 4 : Quel rôle pour les parlements dans l'élaboration de notre avenir numérique ?

La transformation numérique est fermement ancrée dans toutes les sociétés du monde, même si les fractures numériques persistent entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. Partout, les jeunes vivent dans un monde qui combine harmonieusement les espaces en ligne et hors ligne. Les plus grandes entreprises du monde sont issues du secteur technologique et exercent une influence disproportionnée sur la société, l'économie et l'avenir de la planète. Dans cet environnement en évolution rapide, quel est le rôle des parlements dans la définition de notre avenir numérique ? Alors que l'intelligence artificielle (IA) est en plein essor, avec les opportunités et les risques qui l'accompagnent, quels enseignements peut-on tirer de la gouvernance des technologies, notamment d'Internet et des réseaux sociaux, au cours de ces dernières décennies ?

La réunion-débat offrira un espace de partage des perspectives sur l'avenir numérique que nous voulons, et sur la manière d'y parvenir. Des représentants éminents du système des Nations Unies et de la société civile réfléchiront aux progrès et aux défis des 20 dernières années, depuis le Sommet mondial sur la société de l'information, y compris les initiatives récentes entourant le Pacte numérique mondial, le Forum sur la gouvernance de l'Internet et la gouvernance internationale de l'IA. Les présidents de parlement donneront un aperçu de la façon dont leur pays prend des mesures pour promouvoir l'innovation et protéger les droits des citoyens dans un environnement numérique en évolution rapide.

Réunion-débat 5 : Protéger et promouvoir les droits des personnes en situation de vulnérabilité : vers une action globale de lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est un principe fondamental du droit international et est inscrite dans divers traités et accords internationaux. Elle vise à protéger les personnes dans un large éventail de situations vulnérables et à éviter toute discrimination fondée sur la race, les convictions religieuses, l'âge, l'origine nationale ou le handicap, pour n'en citer que quelques-unes. Ces vulnérabilités sont également particulièrement marquées dans les situations de déplacement interne forcé et de migration. Aujourd'hui encore, on estime pourtant que plus de la moitié des pays du monde ne disposent pas de lois offrant une protection efficace et complète contre toutes les formes de discrimination. Des lois antidiscriminatoires globales et efficaces sont essentielles pour l'égalité de la participation à la vie publique et la pleine jouissance des droits de l'homme. L'adoption de telles lois devrait faire partie d'une approche multiforme comprenant la politique, l'éducation, le plaidoyer et les changements culturels, afin d'apporter un réel changement dans la lutte contre les discriminations.

Cette réunion-débat permettra un échange de bonnes pratiques sur le rôle des parlements et des parlementaires dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de lois sur l'égalité qui soient globales et spécifiques au contexte, ainsi que d'autres mesures pour promouvoir l'égalité en pratique et s'attaquer aux causes profondes de la violence, de la précarité, des inégalités, des conflits et des divisions internes.

Débat interactif avec des acteurs majeurs

La gouvernance mondiale en réseau peut-elle rendre le multilatéralisme plus efficace ?

Note d'orientation

Depuis de nombreuses années, le système multilatéral dirigé par l'ONU déploie des efforts considérables pour relever efficacement les grands défis mondiaux de notre époque. Cependant, la hausse des inégalités économiques et sociales, les pandémies, l'accélération du réchauffement climatique, les progrès rapides de l'intelligence artificielle et le nombre croissant de conflits ayant des répercussions mondiales mettent à l'épreuve la gouvernance mondiale. En conséquence, des personnes et des populations dans le monde entier remettent en question l'idée même du multilatéralisme en tant qu'expression de la démocratie. Il apparaît de plus en plus clairement qu'aucune institution ni aucun groupe d'acteurs ne peut s'attaquer seul à ces problèmes mondiaux, si bien que des appels sont lancés en faveur d'un multilatéralisme plus inclusif, faisant intervenir un large éventail de parties prenantes à tous les niveaux de la société.

Ces dernières années, et plus particulièrement dans le rapport [Notre programme commun](#) du Secrétaire général de l'ONU, la vision d'une coopération internationale fonctionnant davantage en réseau a été esquissée en vue de permettre aux principales parties prenantes de mieux contribuer aux aboutissements du processus décisionnel et à leur mise en œuvre. En septembre 2024, adhérant à cette vision, les gouvernements du monde entier ont adopté le [Pacte pour l'avenir](#). Ce document comprend un engagement fort au titre de la mesure 55, qui prévoit de "*renforcer [les] partenariats pour honorer les engagements existants et faire face aux défis nouveaux et naissants*". Plus concrètement, les gouvernements ont déclaré ceci :

"Nous savons l'importance du dialogue que l'Organisation des Nations Unies entretient avec les parlements nationaux et les parties prenantes, l'Organisation devant toutefois préserver son caractère intergouvernemental. Face aux défis qui nous attendent, la coopération s'impose de part et d'autre des frontières mais aussi à l'échelle de la société dans son ensemble. Pour concevoir une action efficace face aux défis communs, nous devons associer à l'entreprise les gouvernements, les parlements, le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, les autorités locales, les peuples autochtones, la société civile, les entreprises et le secteur privé, les organisations d'inspiration religieuse, les milieux scientifiques et universitaires – et l'humanité tout entière."

Si l'ONU reste la pierre angulaire de la coopération internationale et du multilatéralisme, la gouvernance mondiale se déploie aujourd'hui au-delà des structures formelles des organisations intergouvernementales fondées sur des traités. Elle inclut désormais des processus multipartites parallèles, tels que des partenariats publics-privés internationaux, des forums de gouvernance "informels", des coalitions mondiales de la société civile et des initiatives transnationales portées par le secteur privé. Ces évolutions soulèvent des questions sur les avantages et les enjeux potentiels d'une approche de la gouvernance mondiale fonctionnant davantage en réseau.

Les parlements ont également un rôle spécifique à jouer dans ce contexte. Dans le cadre de son approche des "écosystèmes parlementaires", l'UIP a adopté une vision plus large qui tient compte des acteurs, des interactions et des facteurs qui à la fois orientent les parlements et sont orientés par ces derniers. Les parlements peuvent apporter une contribution importante à la mise en œuvre d'une approche de la gouvernance mondiale en réseau, en promouvant la redevabilité et la démocratie au niveau international, en menant une diplomatie parlementaire au service de la paix, en faisant entendre la voix des peuples dans le paysage multilatéral et en contrôlant l'exécution des engagements internationaux et leur transposition dans les politiques nationales.

Ce débat interactif spécial organisé dans le cadre de la Conférence des présidents de parlement réunira des présidents de parlement, des représentants de la société civile, des entrepreneurs et des universitaires, ainsi que des représentants d'organisations de femmes, de jeunes et d'autres acteurs clés. L'objectif est d'examiner comment une forme de gouvernance mondiale plus inclusive et fonctionnant davantage en réseau peut rendre le multilatéralisme plus efficace, et de réfléchir aux répercussions et aux enjeux d'une telle approche.

Les questions suivantes serviront de fil conducteur à la discussion :

- Comment les partenaires non étatiques peuvent-ils faire plus que simplement contribuer aux processus de gouvernance mondiale et avoir un réel impact sur leurs aboutissements ?
- Comment l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales peuvent-elles faire émerger des perspectives communes lorsque les partenaires non étatiques proposent des points de vue divergents ?
- L'influence considérable de certains groupes organisés nuit-elle au processus décisionnel démocratique ?
- Comment mieux associer les groupes constitutifs au contrôle parlementaire des interventions des gouvernements à l'ONU et dans d'autres organisations intergouvernementales ?
- Comment la participation de multiples acteurs aux processus décisionnels peut-elle influencer sur l'efficacité, la cohérence et la redevabilité de ces derniers ?
- Quelles stratégies peut-on adopter pour garantir que les groupes sous-représentés, tels que les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, puissent participer de manière effective aux discussions sur la gouvernance mondiale ?
- Quels enseignements peut-on tirer des collaborations que différents acteurs transnationaux entretiennent aujourd'hui, et comment ces enseignements peuvent-ils éclairer les approches futures du multilatéralisme ?